

Le Pavillon de l'octroi à Moricq Etat de la Question



Le pavillon de Moricq, est mentionné semble-t-il pour la première fois, sur la carte de Cassini dressée et publiée dans les années 1740-1770. Ce pavillon appelé aussi "pavillon ou pavaillon de l'octroi" n'est mentionné dans aucun document de l'époque. Son auteur et sa date de construction demeurent inconnus. Seule la tradition locale rapporte cette appellation et attribue cette fonction à l'édifice. Un ouvrage sur le patrimoine des communes de la Vendée (éditions Flohic), le date vers le XV^e siècle sous le n° 85 170 103 avec l'annotation "calcaire, la grande lamberde, situé sur la rivière du petit Lay"

L'octroi correspond aux taxes perçues, de longue date et jusqu'en 1946 à la suppression de cet impôt, sur les marchandises à leur entrée dans les communes ou villes. Les communes ont à cette occasion, construit de nombreux pavillons de l'octroi à l'entrée des routes principales les desservant. On peut encore admirer ceux construits au XIX^e siècle.

De nombreuses études et ouvrages, traitent de la géographie de cette région côtière, du marais poitevin et de l'histoire de ces aménagements.

Il en ressort que la physionomie des lieux demeure très longtemps difficile à préciser. A l'origine, un golfe marin qui progressivement s'envase. Marais humide que les habitants aménagent sur plusieurs siècles, pour créer un marais desséché cultivable. Claude Masse évoque alors qu'il dresse, à partir de 1705, la carte de la côte et du marais poitevin : un pays noyé une très grande partie de l'année et où l'influence de la marée qui remonte dans les terres se fait sentir 2 fois par jour. C'est un paysage de terre et d'eau. Le cours du Lay n'est pas fixé et il divague selon les époques en nombreux méandres vers son embouchure, sans compter les aménagements successifs qui y ont été apportés. Les ports d'hier se situent aujourd'hui en retrait de la côte dans les terres.

La comparaison des cartes dressées à différentes époques ne permettent pas de lever l'ambiguïté et les repères permanents sont rares : à noter, le bourg de Moricq et sa tour portés séparément sur les cartes vers 1700 puis l'indication du "pavillon et du port de moricq" notés ensemble sur les cartes de Cassini après 1750. Sur les cartes modernes, le pavillon et le port sont géographiquement séparés de quelques centaines de mètres.

Faute de réponse immédiate, il faut donc exploiter toutes les autres sources, pour relever des indices sur la date de construction du pavillon et sa destinée.

– **Catherine Henriette Lambert**, le sentiment et la finance...

Née en 1691, **Madame de La Taste** était la fille d'Henri de Lambert, seigneur au Change en Périgord, lieutenant au roi de la citadelle de Saintes. A 21 ans, elle épousa en 1712 Etienne de La Taste alors âgé de 70 ans...Celui-ci était officier dans les Gardes du corps du roi et avait fait de nombreuses campagnes militaires. En récompense de ses brillants services, il avait été nommé maréchal de camp en 1702 et bénéficiait d'une pension de 10.000 livres. Mais il mourut le 13 mai 1714 deux ans

après son mariage.

- Pour vérification, il faudrait prendre connaissance des documents suivants :
- [le contrat de mariage de Mme de la Taste](#) : afin de déterminer les biens constitutifs de la seigneurie de Moricq du vivant de M Taste. A défaut, la question reste entière

mais aussi, pour les mêmes raisons, l'[acte passé en 1720](#) devant Maître notaire à Cholet, préalablement, semble-t-il à l'engagement des travaux et dans lequel pourrait être cité le pavillon.



- "Devenue veuve et assez riche, Mme de La Taste, encore jeune, voulait jouir de la vie et se lança dans de nombreuses aventures sentimentales et financières. Femme entreprenante et désireuse de valoriser son domaine, grâce à ses appuis à la Cour, elle obtint par intrigue, le transfert du port céréalier de St Benoit à Moricq et nouvelle

propriétaire de la seigneurie de Moricq au décès de son époux, elle transforma la tour de Moricq en grenier à grains. Elle obtint également un arrêt du Conseil du roi en 1721, l'autorisant à dessécher les marais à l'ouest de Moricq".

- les archives judiciaires concernant les requêtes de Mme de la Taste et les procès relatifs aux travaux d'assèchement des marais de la claye et du Lay

1-[Arrêt du conseil du Roi du 4 août 1722](#) : ...autorisation donnée à Mme de la Taste de rétablir le port de Moricq, à faire dessécher les marais entre la rivière et la terre ferme....

2- [Arrêt du Conseil du Roi du 13 juin 1752](#) : ...autorisation à Mme de la Taste de percevoir un droit de péage sur tous les objets débarqués ou embarqués dans le port à charge par elle d'entretenir une chaussée pavée de 1160 m qui y accède...

3-[Décision Ministérielle du 16 mars 1853](#) : qui met fin à la concession accordée à l'origine à Mme de la Taste et son rachat par l'Etat...

Plus encore que ces arrêts, il conviendrait de retrouver les [ordonnances prises par l'intendant de Poitiers](#)

- Malgré le caractère douteux de ces opérations, très contestées dans la région, Madame de la Taste, revendit les terres desséchées de Moricq en 1762 faisant d'énormes profits ... elle mourut en novembre 1763 à l'âge de 72 ans.

Observations sur ces décisions :

- rétablir le port : "rétablir" laisse supposer que l'opération de rénovation du port se ferait au même endroit que le port d'origine, connu de toutes époques. Il est précisé par ailleurs : que le port de Moricq, à la date des faits, ne dispose

d'aucun bâtiment utile à son exploitation contrairement à celui de St Benoit.
d'assécher le marais entre ce dernier et la terre ferme : les nombreux litiges et procès qui s'en suivront, résultent des manoeuvres et des fraudes commises par Mme de la Taste ou ses intervenants. Les travaux prennent fin pour le marais de la Claye en 17xx en 1752 pour le marais du Lay



- Nous ne connaissons pas l'acquéreur des terres, du port de Moricq avec les bâtiments éventuels dont le pavillon, et les droits et les charges attachées. Nous ignorons dans quelles conditions c'est poursuivie cette concession. Qualifiée de non satisfaisante en 17xx dans une note des services de l'Etat, elle prend fin, par décision ministérielle en 1853. L'activité du port se poursuivra encore quelque temps avant son envasement et la fin de son activité en 1906.

Le pavillon n'est pas cité. Est-il déjà construit ? ou construit à cette occasion ? Est-il reconstruit en même temps que le port ? Sera-t-il édifié ultérieurement ?

A-il été bureau de péage, pour le compte de Mme de la Taste, avant de devenir bureau de l'octroi, pour la commune ou l'administration ?

- Les autres biens relevant de la seigneurie de Moricq dont la tour de Moricq ont ils été vendus à la même date par Madame de La Taste ou légués en 1763 à son décès. Dès lors que la Révolution n'aura pas fait table rase des archives.

Voir par ailleurs :

- les archives judiciaires concernant les procès relatifs aux travaux d'assèchement du marais: il s'agit dans ces affaires de litiges entre Mme de la Taste et notamment les [religieux de Bois Grolland](#) qui portent sur le contentieux des arpentages de terres et de délimitation des propriétés ; sur les coûts des travaux et leur répartition entre les divers intervenants.
- Les études historiques consacrées aux travaux d'assèchement du Marais : L'état des archives a permis dans de nombreuses études, de faire l'historique des travaux de dessèchement du marais poitevin à partir du VIII siècle, puis entre le XIII et XV siècle, et enfin de nouveau de fin XVII - XVIII au XIX siècle. Trois périodes entrecoupées de périodes de désordre et d'abandon causées par les guerres et les troubles religieux.

Ainsi, les archives concernant le marais du Lay ont particulièrement souffert des troubles révolutionnaires ; et si la trame historique est sans aucun doute la même pour l'ensemble des marais, malheureusement, les détails nous échappent pour le marais du Lay.

Il serait particulièrement intéressant de connaître la date de creusement du canal des Bourasses et des éventuels travaux d'aménagements l'affectant, puisque le pavillon, tel que nous le connaissons, est bâti à cheval sur le canal.

Par ailleurs, lors du rétablissement à partir des années 1721 et suivantes, du port de Moricq, (qui a connu dit-on une activité depuis des temps immémoriaux) il est rapporté que ce dernier est sans installation, ni entrepôt ou magasin pour réceptionner les marchandises contrairement à celui de St Benoit.

Historiquement, les premiers ports n'ont été que des havres sur une côte ou une rive ou pouvaient accoster plus aisément les bateaux. Endroit ou en bonne intelligence des choses s'installaient les habitants pour drainer en ce point les courants commerciaux pour recevoir des marchandises ou expédier leurs produits. Il n'y a donc pas contradiction entre les deux constats. Sauf que nécessairement, à partir d'un certain degré de développement, se créent un quai, des installations etc.

Si tel est le cas, outre le désenvasement du port, premières urgence et nécessité, quels ouvrages existaient et à défaut devaient être construits au cas contraire.

Le pavillon a-t-il été un de ces bâtiments (sous une forme plus rustique ou sous sa forme actuelle ?

- Les [archives de la commune d'Angles-Moricq](#) si elles existent ?
- Les [archives seigneuriales](#) : religieuses (abbaye de Bois Grolland) ou autres

A défaut d'une date précise, de l'examen des faits, on peut avancer l'hypothèse que le pavillon pourrait avoir été construit ou reconstruit :

- soit au XVI^e siècle, comme noté une fois, sur son apparence et ses caractéristiques...

- soit dans la seconde moitié du XVII^e siècle au début de la mise en oeuvre de la 3^{ème} phase de dessèchement des marais, mais à l'initiative de quel personnage? A cette époque M de la Taste (s'il en est le propriétaire) est militaire et encoré en service actif et il meurt en 1714. Ce scénario paraît assez peu probable. Au surplus, aucun bâtiment n'apparaît mentionné sur la carte de Claude Masse de 1705.

- au cours de la première moitié du XVIII^e, lorsque Mme de la Taste est autorisée à rétablir le port en place de celui de St Benoit. D'ailleurs, on a la preuve de son existence sur la carte de Cassini, dressée à cette époque. Nonobstant, rien n'indique que le pavillon a été construit par ou pour la marquise catherine Lambert veuve de la Taste ?

Observations secondaires : dans de nombreux cas, les pavillons de l'octroi vont par deux. Ils sont construits de part et d'autre de la chaussée ; cette dernière étant barrée par la barrière de l'octroi. Le pavillon de l'octroi à Moricq est donc singulier en son genre. Sauf à se reporter à la configuration d'origine, à cette date, le pavillon apparaît construit sur le port, adossé au canal des Bourrasses qu'il enjambe.

- Que deviennent ces biens d'une part "le port" et d'autre part les autres biens de la seigneurie dont la tour de Moricq, séparément ou ensemble au moment de la Révolution et après. Sachant que tous actes les concernant peuvent nous renseigner sur leur origine.
- On doit supposer pour l'instant qu'en 1762 lorsque Madame de La Taste vend ses terres, elle cède également le port de Moricq avec les droits et charges qui y incombent : droit de péage en contre-partie de l'entretien de la chaussée.

En 1853, l'Etat met fin à cette concession. On apprend à la suite d'un litige porté devant la justice que l'[Administration des Douanes](#) loue à partir de cette même date, aux [sieurs Olliveau](#) leur maison à Moricq pour y loger ces services et que cette administration souhaite prolonger cette location au delà de 1859.

Cette affaire soulève plusieurs questions : le service des douanes percevait-il des droits (les fameux droits d'octroi) avant 1853 ? Le péage encaissé par Mme de La Taste étaient ils constitutifs de ces droits ? Si oui, il y aurait eu une simple substitution de service encaisseur en 1853 ? si non, au droits payé à Mme de La Taste se seraient substitués en 1853 les droits de douane, pour l'Etat.

A un moment ou un autre, le service des Douanes a-t-il pu utiliser le pavillon dans le cadre de leur mission....lui laissant bien plus tard, lors de la suppression des droits d'octroi en 1946, son nom ???

En conclusion provisoire :

Puisqu'une seule fois, cette date lui a été attribuée : rien ne permet de confirmer ou d'infirmer le XVI^e siècle comme date possible de construction du pavillon. Il reste à étudier le contexte de l'époque.

Compte tenu des éléments rapportés, et en l'attente des résultats des recherches en cours, il peut paraître plus vraisemblable d'envisager une construction dans la première moitié du XVIII^e siècle, sans pouvoir préciser construit par qui et à quelle date !!!

Le pavillon est alors érigé au port ou à proximité immédiate (puisque c'est sa vocation) tel que nous le connaissons dans le coude du Lay, et enjambant la tête du canal des Bourrasses. Le pavillon restera à cette place, nonobstant l'ultime déplacement du port de Moricq, au plus près du nouveau cours du Lay.

C'est l'époque, au moment où les travaux engagés augurent d'une certaine stabilisation du paysage (rétablissement du port, dessèchement des marais avec peut-être le creusement du canal des Bourrasses, et la réalisation ou l'entretien d'un chemin du port au village) avant la 4^{ème} et dernière phase d'aménagement au XIX^e siècle.

Cette note résume sans doute imparfaitement le début d'une recherche lancée un peu à l'aveugle puisque vous l'avez remarqué tout manque. Aussi paradoxalement, pour un pays comme la France, hyper-administrée de longue date, cet édifice joue au bel inconnu

né on ne sait à quelque date
ni quel en est son inventeur

Alors, si le challenge vous plaît, soyez remercié par avance des informations que vous pourriez me communiquer.

Sur le Web, les adresses ne manquent pas à partir d' Angles, Moricq et sa tour, à défaut du pavillon.....et pour rester en contact

info@Maupilier-nos-trois-branches.com